

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D23020CCAS
Séance du 12 octobre 2023 à 18 heures 30

Date de la
Convocation
Le 26/09/2023

Date d’Affichage
Le 05/10/2023

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 16/10/2023

Ce jour’hui le douze octobre de l’an deux mille vingt-trois à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Présents :

Membres élus : Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU,
Sophie GRIMAUD ESCORISA, Marie-Thérèse FRAYSSINET

Membres nommés : Michèle CAMEL, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ,
Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

Absents excusés : Gérard POUJADE, Francis SERVAIS, Céline TAFELSKI, Bruno
VICTORIA

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : REPAS DE NOËL DES SENIORS : TARIFS

Le repas de Noël des Séniors, Séquestrois âgés de 65 ans et plus, est organisé le samedi
9 décembre 2023 dans la salle des fêtes du Quartz ;

Le Conseil d’administration du CCAS doit se prononcer sur le concours financier des
participants.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident

- ✓ **La gratuité pour les Séquestrois âgés de 65 ans et plus**
- ✓ Conjoint ou Accompagnant résidant au Séquestre âgés de moins de 65 ans : 31 €
- ✓ Accompagnant résidant hors commune : 33€

Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 12 octobre 2023

La Vice-Présidente,
Agnès BRU



La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire
l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à
compter de sa transmission en Préfecture ou de sa
publication /notification.